

**Réponse à la question n° 279  
de Mme Valérie Kohler (Le Centre/PVL)  
relative aux dispositifs prévus ou mis en place en cas de phénomènes météorologiques  
extrêmes ou de catastrophes naturelles**

**Résumé de la question**

En séance du Conseil général du 4 novembre 2024, Mme V. Kohler a posé la question suivante:

"Quels sont les dispositifs mis en place en cas de phénomène météorologique extrême ou de catastrophe naturelle en Ville de Fribourg?"

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2024, la région de Valence en Espagne a vécu un phénomène météorologique extrême de pluies diluviennes soudaines et violentes dues à une goutte froide, une dépression isolée d'altitude, provoquant l'équivalent d'une année de précipitations tombée en l'espace de quelques heures et faisant plus de 200 morts dans les zones habitées de cette région densément peuplée.

Toute proportion gardée, cet événement d'ampleur n'est pas sans rappeler les précipitations importantes puis les inondations du 15 novembre 2023 dues à la crue centennale de la Sarine qui était alors sortie de son lit et avait causé de nombreux dégâts en Basse-Ville à Fribourg.

L'humidité dans les masses d'air étant globalement plus importante avec le réchauffement climatique, les scientifiques avertissent sur la fréquence et l'intensité plus élevées de ce genre de phénomènes météorologiques extrêmes à l'avenir.

Ceci nous rappelle notre vulnérabilité face aux éléments et en prévision de ce type d'événements extrêmes possibles (orages/tempêtes, inondations, glissements et éboulements, etc.)."

**Réponse du Conseil communal**

D'emblée, il convient de relever qu'un phénomène météorologique extrême de la même ampleur que celui qui a touché Valence récemment est peu probable dans notre région. En effet, contrairement à la Ville de Fribourg, Valence est située dans une cuvette au bord de la mer Méditerranée qui, en se réchauffant, a probablement amplifié le phénomène nommé "goutte froide". Ces précipitations sont indirectement liées à ce blocage anticyclonique. Une dépression d'altitude (ou goutte froide) est coincée entre deux centres de haute pression sur les Açores et sur l'Europe de l'Ouest. Cette dépression amène de l'air froid à haute altitude sur une mer Méditerranée

encore chaude, ce qui engendre une déstabilisation de la masse d'air, favorable aux orages accompagnés de fortes pluies.<sup>1</sup>

En Suisse, selon MétéoSuisse, le changement climatique tend à augmenter l'intensité et la fréquence des fortes précipitations, mais l'influence de la variabilité naturelle reste importante. Les scénarios climatiques CH2018 valables actuellement montrent qu'en raison de la hausse des températures, l'intensité et la fréquence des fortes précipitations devraient continuer à augmenter. Les nouveaux scénarios climatiques CH2025, actuellement en cours d'élaboration, ne devraient pas changer fondamentalement ce constat<sup>2</sup>.

Cela étant, le Conseil communal peut apporter les réponses suivantes aux différentes questions:

- **Existe-t-il des scénarii de catastrophes naturelles établis sur la base des données à disposition (carte des dangers naturels, bulletins météorologiques, sites vulnérables, plans d'aménagement, etc.) pour la Ville de Fribourg?**

Il existe à ce jour, au niveau communal, deux plans d'intervention en relation avec des catastrophes provoquées par l'eau:

- un plan "crues" pour un niveau de protection contre les crues centennales<sup>3</sup>;
- un plan d'évacuation lié à une éventuelle rupture du barrage de Rossens.<sup>4</sup>

- **En cas de tempêtes ou d'orages violents, avec ou sans inondations consécutives, quelle est la procédure ou le plan d'intervention prévu par la Ville, le Canton ou la Confédération, pour protéger ou porter secours à des habitant·e·s touché·e·s par un tel phénomène en ville?**

Hormis les plans précités, dont certaines mesures pourraient être appliquées par analogie, il n'existe pas de planification spécifique pour les phénomènes de tempêtes ou d'orages extrêmes. En cas d'événement extraordinaire de grande ampleur semblable au phénomène ayant touché Valence, c'est le Canton, via l'OCC (Organe Cantonal de Conduite), qui assurerait la conduite de l'intervention au niveau cantonal. L'ORCOC pourrait être mis sur pied par le Conseil communal et les moyens communaux seraient coordonnés par l'ORCOC avec l'OCC et les autres partenaires de la protection de la population engagés, ainsi qu'avec le Groupe E et l'ECAB. La conduite et la gestion de l'évènement seraient assurées par l'OCC, constitué de représentants de tous les services cantonaux, renforcé selon la situation par des spécialistes, conformément à la loi cantonale sur la protection de la population (RSF 52.2).<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Source: <https://www.meteosuisse.admin.ch/portrait/meteosuisse-blog/fr/2024/10/un-blocage-anticyclonique-aux-consequences-catastrophiques.html>, consulté le 27 novembre 2024

<sup>2</sup> Source: <https://www.meteosuisse.admin.ch/portrait/meteosuisse-blog/fr/2024/07/toujours-plus-de-fortes-precipitations.html>, consulté le 27 novembre 2024

<sup>3</sup> cf. la réponse à la question n° 224, [https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/R%C3%A9ponse%20%C3%A0%20la%20question%20no%20224%20%282021-2026%29\\_Crue%20de%20la%20Sarine\\_0.pdf](https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/R%C3%A9ponse%20%C3%A0%20la%20question%20no%20224%20%282021-2026%29_Crue%20de%20la%20Sarine_0.pdf)

<sup>4</sup> <https://www.ville-fribourg.ch/police-locale/evacuation-rupture-barrage-rossens>

<sup>5</sup> <https://www.fr.ch/dsis/sscm/conduite-en-cas-de-catastrophe/organe-cantonal-de-conduite-occ>

- **Une alerte ou une information sur une marche à suivre particulière ou un comportement à adopter (avant, pendant ou après l'événement) serait-elle transmise aux habitant·e·s de la ville? Par quel(s) canal(-aux)? Une alerte sms ou via une application est-elle prévue à cet effet?**

En l'état, et à notre connaissance, de tels moyens de communication par sms n'existent pas dans notre canton. Toutefois, en cas d'évènement impliquant un danger imminent pour la population, les sirènes (alarme générale ou alarme eau par le Groupe E) pourraient être déclenchées, afin que la population allume immédiatement la radio et puisse prendre connaissance et suivre les consignes de comportement à adopter. En complément des sirènes, l'application Alertswiss permet aux cantons d'alarmer et/ou d'alerter, ainsi que d'informer la population lors de tout évènement d'importance susceptible d'avoir des conséquences sur sa situation et/ou sa sécurité. La fonction de localisation permet de diffuser directement les messages à la population dans la zone concernée.

- **Quels moyens de sécurisation de la population sont-ils prévus dans de tels cas? Y a-t-il des lieux spécifiques prévus pour accueillir des personnes sinistrées qui ne pourraient plus rentrer chez elles ou répondre à leurs besoins de base en cas de dégâts particulièrement importants?**

Des points de rassemblement pour la population en cas de catastrophe sont prévus. Il existe six Points de Rencontre d'Urgence (PRU) en ville de Fribourg, qui peuvent être activés en cas d'évènement extraordinaire afin de fournir des informations, des besoins de première nécessité, ainsi que des premiers secours (<https://www.ville-fribourg.ch/police-locale/orcoc/pru>). Le plan rupture de barrage prévoit par ailleurs une évacuation des secteurs inondés avec des points de rassemblement et d'hébergement d'urgence définis pour la population. La population habitant les zones à risque (Basse-Ville) a été informée. La Ville de Fribourg possède trois abris de protection civile utilisables rapidement, car déjà équipés (représentant environ 900 places). Leur utilisation est toutefois conditionnée à ce qu'ils ne soient pas inondés. Les six points de rencontre d'urgence (PRU) servent comme points de rassemblement pour la population en cas de tels évènements. Ils sont publiés sur le site internet de la Ville.<sup>6</sup>

- **Quels seraient les moyens déployés pour sécuriser les infrastructures essentielles dans un tel cas?**

Les infrastructures critiques à protéger sont en principe à la charge du canton. Pour la Ville de Fribourg, la STEP, y compris les bassins de traitement et la Voirie sont des éléments à prendre en compte, notamment le déplacement des véhicules lourds et de terrassement sur un site hors danger. Au niveau informatique, une redondance des serveurs existe. Un des serveurs en particulier est situé dans les niveaux supérieurs dans un bâtiment de plusieurs étages, résilie électriquement.

---

<sup>6</sup> <https://www.ville-fribourg.ch/police-locale/orcoc/pru>

- **Comment s'établirait la coordination entre la Ville et le Canton en cas de nécessité dans un tel cas?**

Le Canton aurait le lead de la conduite de l'intervention. Il existe un système de communication urgente appelé GAFRI que le Canton peut utiliser. De plus, il est à relever également que les services de secours, y compris communaux, peuvent communiquer en cas d'urgence via le réseau de radio Polycom, qui fonctionne même en l'absence de coupure des moyens de communication ordinaires.